

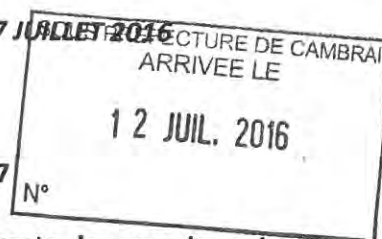


Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

Délibération N°2016/072  
Date de convocation : 30 juin 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille quinze, le 07 juillet 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de MAZINGHIEN, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Marets  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (47 titulaires 4 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND-BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Agnés BERANGER	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER	Jean-Marc GOSSART (S)
Gilberte SZOPA (S)	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Véronique NICAISE
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

**Membre(s) Excusé(s) (x) :**

**Membre(s) Absent(s) (12) :**

Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Virginie LE BERRIGAUD, Christian PAYEN, Pierre LAUDE, Bernard PLET, Charles BLANGIS, Laurent COULON, Joëlle MANESSE, Marc DUFRENNE, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Maurice DEFAUX

**Membre(s) ayant donné procuration (14) :**

Denise LESAGE à Vincent WAXIN, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Jean-Pierre THIEULEUX à Christian PAYEN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Sandrine TRIOUX, Alain RIQUET à Liliane RICHOMME, Jean-Claude GERARD à Jean-Marc GOSSART, Annie DORLOT à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Joseph MODARELLI, Janine TOURAINE à Pascal FOULON, Marc PLATEAU à Véronique NICAISE, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Laurence RIBES à Bruno MANNEL, Chantal WAHEYEMERGE à Daniel FIEVET.

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

**N°2016/072 : Signature d'une convention avec la Commune de Caudry relative à la prise en charge de la mise à disposition de Mme E. LECLERCQ**

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Tourisme, la CCCC a pris en charge la gestion des offices de tourisme intercommunaux du Cateau-Cambrésis et de Caudry afin de porter des actions visant à développer la filière touristique à l'échelle du territoire.

Une nouvelle dimension a été prise depuis janvier 2016 en coopération avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour se doter d'un outil unique de promotion touristique : l'Office de tourisme du Cambrésis résultant de la fusion des 3 offices de tourisme existants : Cambrai, Caudry et Le Cateau-Cambrésis.

Afin de permettre à l'OT du Cambrésis d'assurer les missions dévolues sur son territoire, la commune de Caudry met à disposition de cet établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Madame Elisabeth LECLERCQ – Agent de Maîtrise principal – qui exerçait précédemment les fonctions de Directrice de l'Office de Caudry.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la rémunération globale de cet agent communal doit donc donner lieu à un remboursement par la CCCC et que dans ce cadre, une convention financière portant définition des modalités de prise en charge doit donc être signée entre la CCCC et la Commune de Caudry. **(voir document en annexe)**

Monsieur le Vice-Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 08 juillet 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 08 juillet 2016  
Le 08 juillet 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catesis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

## ANNEXE 9

La rémunération globale de cet agent communal devant donner lieu à un remboursement par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, il est prévu une convention financière portant définition des modalités de cette prise en charge.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

**Article 1er :** Madame Elisabeth LECLERCQ est mise à disposition de l'Office de Tourisme du Cambrésis, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, pour une durée maximale de trois ans renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans.

**Article 2 :** La rémunération (traitement de base, indemnités et primes diverses liées à l'emploi) de Madame LECLERCQ, versée par la Ville de Caudry, donnera lieu à remboursement intégral par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

A cet effet, un titre de recettes sera émis, par la commune de Caudry, à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis. Les appels à remboursement se feront trimestriellement.

**Article 3 :** La présente convention financière est subordonnée à la mise à disposition de Madame Elisabeth LECLERCQ auprès de l'Office de Tourisme du Cambrésis. Elle cessera de plein droit en cas de fin anticipée ou de non renouvellement de la mise à disposition de l'intéressée.

*Fait en deux exemplaires originaux*

Fait à CAUDRY, le           juillet 2016

Le Président de la Communauté  
de Communes du Caudrésis-Catésis,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
du Nord

Guy BRICOUT

Pour le Maire de CAUDRY  
et par délégation,  
Le Maire-Adjoint

Serge WARWICK

### CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE CAUDRY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS-CATESES RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE LA MISE A DISPOSITION DE MADAME ELISABETH LECLERCQ AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME DU CAMBRESIS

Entre :

La commune de CAUDRY, représentée par son Maire agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015,

Et :

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, représentée par son Président, Monsieur Guy BRICOUT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 07 juillet 2016,

Vu la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

#### PREAMBULE

Dans le cadre de sa compétence « Tourisme », la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a pris en charge la gestion des offices de tourisme intercommunaux de LE CATEAU-CAMBRESIS et CAUDRY afin de porter des actions visant à développer la filière touristique à l'échelle du territoire.

Une autre dimension a été prise, en coopération avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour se doter d'un outil unique de promotion touristique : l'Office de Tourisme de Cambrésis résultant de la fusion des trois offices de tourisme existants (Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis).

Afin de permettre à l'Office de Tourisme du Cambrésis d'assurer les missions dévolues sur son territoire, la ville de Caudry met à disposition de cet établissement, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, Madame Elisabeth LECLERCQ, agent de maîtrise principal exerçant précédemment les fonctions de Directrice de l'Office de Caudry.